

Procès verbal de la réunion du CONSEIL de COMMUNAUTE du 27 Juin 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept Juin, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le seize Juin 2009.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 28

BAYAC

Annick CAROT
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Pierre VALLERON
Gabriel VIDAUD

BOURNIQUEL

Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Marylène BLANCHEZ

MOLIERES

Michel CARRIERE
Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET
Françoise BOUCARD

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTE

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET

ORDRE DU JOUR

1. Convention avec le Conseil Général pour l'utilisation du complexe sportif par le Collège
2. Vente d'un terrain à SAINT AVIT SENIEUR
3. Achat du terrain attenant au local voirie à BEAUMONT DU PERIGORD
4. Convention pour la location du bâtiment « ancien TOPCO »
5. Modification des tarifs de location de la salle « la Calypso »
6. Point sur le dossier de l'école numérique rurale
7. Travaux en cours
8. Préparation de la Félibrée
9. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 16 Mai 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le président demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce dernier conseil.

1. Convention avec le Conseil Général pour l'utilisation du complexe sportif par le Collège

Le collège ayant un gymnase en mauvais état, la Communauté de communes, lors du montage du dossier de la construction du complexe sportif de Beaumont, a conclu un accord avec le Conseil Général. Le Conseil général majorait les subventions de 20% à 30% et en contrepartie la Communauté de Communes signait une convention de mise à disposition de ce nouvel espace à titre gratuit pour le collège. La Communauté de Communes a donc ainsi bénéficié d'une subvention de 418 200 € du conseil général.

Le Conseil Général a établi une convention afin de définir les modalités de la mise à disposition gracieuse de cet équipement au collège pour une durée de 15 années scolaires.

Les termes de cette convention sont classiques. La Communauté de Communes met à disposition du collège le complexe pendant la période scolaire (pendant les cours d'éducation physique et sportive et UNSS). Le collège veillera à laisser les équipements sportifs dans le même état que celui dans lequel il les aura trouvés c'est-à-dire dans un parfait état de propreté.

Le conseil accepte que le Président signe cette convention

2. Vente d'un terrain à SAINT AVIT SENIEUR

Madame PROUVOST souhaite acquérir une parcelle de terrain sur la commune de SAINT AVIT SENIEUR qui appartient à la CCPB et qui est en zone constructible. Cette parcelle est située face au cimetière.

Madame PROUVOST achèterait aux conditions du terrain à bâtir soit à 6 € le m² mais ne souhaite pas construire dans l'immédiat.

Le terrain est composé d'une parcelle

Parcelle B n°2435 d'une superficie de 2842 m²

Parcelle B n°2436 d'une superficie de 2840 m²

Soit au total 5682 m² à 6 €

Le prix proposé par Madame PROUVOST est donc 34 092 €, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal de ST AVIT SENIEUR s'est réuni et a émis un avis favorable à cette vente.

Le conseil approuve les termes de cette vente et autorise son président à signer en l'étude de Maître BEVIGNANI les documents relatifs à la vente de ces parcelles.

3. Achat du terrain attenant au local voirie à BEAUMONT DU PERIGORD

La parcelle de terrain attenante au local voirie sur la route de MONPAZIER, cadastrée parcelle C n°199 au lieu-dit Gondras d'une superficie de 1 729 m² appartient au ministère de l'Équipement, des transports et du logement. L'État a décidé de vendre les biens qui ne sont pas utilisés.

Un particulier s'est fait connaître comme acquéreur. Aussi, les services fiscaux - service des domaines - ont estimé cette parcelle à 15 561 euros.

Dominique MORTEMOSQUE, Maire de BEAUMONT, explique que cette parcelle est utilisée en permanence par les services de la communauté car c'est l'endroit où sont entreposés les tas de graviers, pierres, sable,... Pour lui, le local voirie ne présente un intérêt qu'avec cette parcelle.

Le conseil de la communauté décide l'achat de cette parcelle aux conditions fixées par les services fiscaux.

4. Convention pour la location du bâtiment « ancien TOPCO »

Le président explique qu'elle a signé une convention avec le propriétaire de TOPCO, la SA NOUGEIN afin que la CCPB puisse utiliser ces locaux jusqu'au 30 Novembre. Les conditions sont la remise en état de la peinture sur les deux façades visibles de la route. Ce local peut dans un premier temps servir d'entrepôt pour la Félibrée.

5. Modification des tarifs de location de la salle « la Calypso »

Lors de la révision des tarifs, il a été mentionné que la salle « La Calypso » est gratuite une fois par an pour les associations du Pays Beaumontois. Cette gratuité ne vaut que pour la salle et le président propose de l'étendre à la cuisine, les annexes,....

Le conseil approuve la proposition de Maryse BALSE.

6. Point sur le dossier de l'école numérique rurale

Suite à l'appel d'offres lancé par le ministère de l'Éducation Nationale auquel la communauté de Communes a répondu en présentant 5 dossiers, l'inspection d'académie avait organisé le 27 Mai à PERIGUEUX, une journée pour mettre en contact les collectivités, les enseignants et les fournisseurs de matériel.

Ce jour là, la règle concernant la sélection des dossiers a été précisée

- 1 l'ordre d'enregistrement des demandes
- 2 les maternelles pas prioritaires
- 3 Pas de 2 classes mobiles dans un même RPI

Sur les 5 projets d'équipement en classes mobiles, seulement 2 pourront être retenus.

La proposition de la communauté (l'entreprise PSI à BRUGES a été retenue pour l'équipement informatique en concertation avec les enseignants intéressés) comprend :

- 1 Classe mobile (qui comprend 12 mini-portables (1kg) rechargeables dans la valise sécurisée, TBI avec serveur le tout pour 11 600 € HT)
- 1 TBI pour une autre école du même RPI (3 000 E HT)

Cet équipement est un achat de 18 407.64 € TTC.

Le Ministère a dans un premier choix retenu l'école de BEAUMONT et accordé une subvention de 9 000 €. La charge revenant à la communauté de communes s'élève à 6 558 € une fois déduit le FCTVA.

7. Travaux en cours

Dossier assainissement du bourg de BAYAC

La Communauté de Communes vient de recevoir l'attribution de subvention de la DGE 2009 pour l'assainissement du bourg de BAYAC à hauteur de 20%. La prévision budgétaire s'appuyait sur le maximum soit 25%.

Dépenses		Recettes	
Travaux	175 600.00	Conseil Général	87 084.00
MO	18 200.00	DGE 25%	43 900.00
		Emprunt	130 984.00
TOTAL	193 800.00		193 800.00

La subvention attribuée par la DGE est de 35 119.60 €.

Les travaux peuvent être engagés car nous avons l'assurance des subventions et le plan de financement sera rectifié après l'appel à concurrence quand nous connaîtrons le coût des travaux.

8. Questions diverses

Affaire DUBREUIL

Un litige oppose la communauté de communes et Mr et Mme DUBREUIL de SAINT AVIT SENIEUR.

L'origine remonte en 2008 suite à l'accident d'un camion de VEZO dans un virage.

Il convient d'examiner cette affaire qui prend de l'ampleur. Une commission pour voir ce qu'il convient de faire est fixée et est composée de

Pierre BONAL ; Jean Pierre HEYRAUD ; Alain DELAYRE, Maire de SAINT AVIT SENIEUR et Maryse BALSE, Président de la communauté.

Eglise de NOJALS ET CLOTTES

Le Maire explique que suite aux travaux réalisés par la communauté de communes de gros problèmes d'humidité se sont développés. Des taches foncées s'étalent et recouvrent les peintures.

Le Président explique qu'elle s'est déjà rendue sur place et que dans cette église il y a un problème de manque de ventilation. Il faut ouvrir davantage afin que la bâtisse soit suffisamment aérée.

Alain MERCHADOU fait part de la proposition de Mr RIVIERE d'apposer à sa charge une peinture spéciale pour limiter les effets de l'humidité. Il pense que depuis les derniers travaux de nettoyage il y a un mois, les tâches reviennent moins.

Création d'une unité de méthanisation à CLOTTES.

Le maire explique qu'une unité de méthanisation va s'implanter sur sa commune et demande ce qu'il convient de faire compte tenu de l'importance du trafic routier qui va se développer sur les routes qui ne sont pas équipées pour recevoir des tonnages importants.

Il lui est répondu que la collectivité doit accompagner tous les projets qui peuvent générer de l'activité économique.

Ecole de MONTFERRANT DU PGD

Le Maire explique que dans son école, cela fait deux fois que des parents souhaiteraient inscrire un enfant en CM1. L'éducation nationale refuse les inscriptions en répondant qu'un seul enfant dans un niveau n'est pas satisfaisant du point de vue pédagogique. Georges MEYRIGNAC demande comment faire alors que la rentrée n'est qu'en Septembre et que peut être d'autres enfants se présenteront. La question sera posée à l'inspectrice de l'Education nationale.

9. Préparation de la Félibrée

Il est distribué le programme officiel de la Félibrée à chaque membre du conseil de la communauté de communes et est expliqué que la campagne de communication va s'amplifier cette dernière semaine.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 25 Juillet 2009 à 9 H 00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10 h 15.